



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

39^e séance plénière

Mardi 30 octobre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 43 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social
(A/62/3)

Rapport du Secrétaire général (A/62/283)

Note du Secrétaire général (A/62/277)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le point 43 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil économique et social ».

S'agissant de cette question, je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, d'examiner le point 41 dans son intégralité en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, programmatiques et budgétaires devront être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 43 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du premier chapitre du rapport ayant trait aux points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes

commissions seront examinées par les commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, M. Dalius Čekuolis, qui va présenter le rapport du Conseil économique et social.

M. Čekuolis (Lituanie), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport 2007 du Conseil économique et social.

La session de fond de cette année a marqué un tournant important dans les travaux du Conseil. Elle a jeté les bases d'un Conseil économique et social renouvelé. Par la mise en œuvre de la vision du Sommet mondial 2005, la présente session a ouvert de nouvelles voies pour l'avenir du Conseil, en particulier l'examen ministériel annuel et le lancement du Forum biennal pour la coopération en matière de développement.

Je souhaiterais souligner brièvement certains résultats clés de cette session et je me concentrerai ensuite sur les prochaines étapes.

Cette année, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a lancé les préparatifs du suivi de la Conférence internationale de suivi sur le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha au cours de la seconde moitié de 2008. Cette réunion constitue l'élément central de notre dialogue sur le partenariat mondial pour le développement.

Le premier examen ministériel annuel a dépassé toutes les attentes. Il a fourni un objectif et un contenu concret aux débats sur les politiques et les moyens nécessaires à l'amélioration et à l'accélération de la mise en œuvre des objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement – l'élimination de la pauvreté et de la faim à travers un partenariat mondial en faveur du développement. J'espère que l'Assemblée s'appuiera sur les travaux du Conseil pour sa séance consacrée spécialement au développement, comme l'Assemblée l'a décidé dans sa résolution 60/265.

Le point culminant de cet examen a été, à mon avis, les exposés nationaux facultatifs des ministres de six pays en développement – le Bangladesh, la Barbade, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Ghana – qui ont constitué une occasion de réaliser une évaluation par les pairs, de partager des connaissances et d'échanger des informations. Cinq messages politiques clefs en sont ressortis. Premièrement, les stratégies nationales de développement fonctionnent, mais pas au rythme requis. Nous devons accélérer et élever le processus de mise en œuvre. Deuxièmement, le partenariat mondial doit être rendu plus efficace sous tous ses aspects. Troisièmement, l'environnement économique mondial doit se monter en faveur du développement et des pauvres. Quatrièmement, il faut renforcer le contrôle de la mise en œuvre des engagements et de la responsabilité. Enfin, il faut s'attaquer d'urgence aux menaces nouvelles, telles que le changement climatique et la désertification, menaces qui entravent les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

Le nombre élevé de pays qui se sont proposés pour être soumis à l'examen du Conseil l'an prochain, dont de nombreux pays développés, souligne le rôle du Conseil comme forum central pour l'examen des objectifs mondiaux pour le développement. Les exposés qui seront présentés l'an prochain doivent constituer une étape supplémentaire car le Conseil commencera un examen de pays se situant à différents stades de développement et ayant des perspectives différentes.

Nous avons eu aussi un dialogue très stimulant lors du lancement du Forum biennal pour la coopération en matière de développement – une plateforme mondiale unique en son genre où tous les acteurs ont engagé un dialogue sur des questions politiques clefs qui concernent la coopération pour le développement dont des questions portant sur la quantité, la qualité et l'impact de l'aide et sur la coordination de l'aide. La mission du Forum de 2008 sera de proposer une analyse forte et des directives sur la manière dont la coopération pour le développement peut soutenir au mieux les objectifs pour le développement convenus au plan international.

La déclaration ministérielle, adoptée par consensus, envoie un message important, un message indiquant que la communauté internationale est unie pour s'attaquer aux obstacles et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de l'objectif 1.

La dimension pratique des partenariats a été illustrée à la première Foire de l'innovation, où une douzaine d'organismes du système des Nations Unies, plusieurs organisations non gouvernementales et des entreprises du secteur privés ont présenté leurs produits et leurs projets pour la réduction de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté. Les foires de l'innovation doivent servir de plate-forme pour promouvoir et catalyser les partenariats concrets entre plusieurs parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement.

Les débats sur le thème du renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment à travers des politiques macroéconomiques équitables, ont souligné cinq principaux messages concernant l'action politique. Premièrement, le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté est complexe et il faut réaliser une étude plus approfondie, y compris une étude sur leur relation avec l'équité. Deuxièmement, il est nécessaire de disposer de politiques macroéconomiques à base élargie, qui doivent être formulées dans le cadre de la stratégie nationale de développement. Troisièmement, certaines politiques nationales ont des retombées dans d'autres pays alors que des facteurs extérieurs affectent les économies nationales. Quatrièmement, il est nécessaire de permettre aux pays en développement de se faire davantage entendre et d'accroître leur participation dans la prise de décisions au niveau international.

Enfin, les régimes internationaux qui ont été élaborés sans une participation importante des pays en développement doivent être revus et réévalués.

Le débat du Conseil consacré aux questions de coordination a montré que la déclaration ministérielle de 2006 avait mobilisé le système des Nations unies et les gouvernements en mettant l'emploi et le travail décent au cœur des objectifs de leurs politiques et de leurs activités. Ceci est de bon augure dans le cadre du renforcement des liens entre le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination au sein du Conseil pour mettre en pratique les travaux normatifs. Au cours du débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a donné des directives quant à la manière de renforcer la coordination du système humanitaire des Nations Unies. Il a souligné la nécessité de renforcer le potentiel des organisations nationales, locales et régionales; de partenariats plus vastes entre les organisations humanitaires; et la nécessité d'améliorer les capacités humanitaires de réserve, y compris avec le secteur privé.

De nombreux participants ont proposé que le Conseil économique et social devienne un organe plus actif en tenant des réunions spéciales sur les situations d'urgence humanitaire. Je pense que cette pensée collective doit être concrétisée conformément à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

Les travaux du Conseil sur les activités opérationnelles pour le développement ont revêtu une importance particulière. Plusieurs thèmes ont été mis au jour pendant les débats sur l'examen triennal d'ensemble, thèmes qui ont nourri les débats ces derniers jours. Ceux-ci comprennent le thème de l'appropriation nationale et de la direction des activités opérationnelles de l'ONU; la nécessité de disposer davantage de ressources de base et d'autres ressources, plus stables et plus prévisibles; l'importance du soutien apporté par l'ONU dans les pays passant de la phase des secours à celle de l'aide au développement; et une meilleure coordination des efforts de consolidation de la paix. De même, la nécessité d'une plus grande coordination et d'une plus grande cohérence du système des Nations Unies a été soulignée.

S'agissant du débat général, le Conseil s'est concentré, entre autres, sur la consolidation et la coordination des travaux de ses organes subsidiaires. Le rôle du Conseil dans ce domaine devient de plus en plus important au moment où nous passons à la mise en

œuvre du programme de l'ONU pour le développement d'une manière unifiée et efficace.

De nombreux autres résultats obtenus par le Conseil sont très pertinents pour les travaux de l'Assemblée, comme ceux sur les droits de l'homme, sur le développement social, et sur l'intégration de la sexospécificité, pour ne citer que ceux-là. Je suis certain que cela aidera les Deuxième et Troisième commissions dans leurs travaux.

Je voudrais examiner avec vous les questions sur lesquels, à mon avis, le Conseil doit se pencher prochainement, si nous voulons mobiliser nos efforts pour atteindre les objectifs du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Le Sommet mondial de 2005 a souligné à juste titre les liens entre la paix, le développement et les droits de l'homme et la nécessité de mener des stratégies multidimensionnelles. Neuf des 10 pays affichant les indicateurs de développement humain les plus faibles ont été, à un moment ou à un autre depuis 1990, le théâtre de conflits. À l'évidence, ces pays ne sont pas près d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans le programme de l'ONU en matière de développement.

Nous espérons que le nouveau rôle assigné au Conseil économique et social, à savoir réaliser des examens ministériels annuels, renforcera sa capacité de contribuer à la consolidation de la paix. Cela donnera au Conseil la possibilité d'évaluer en permanence dans quelle mesure un conflit a des répercussions sur la mise en œuvre des objectifs de développement, d'examiner comment des stratégies de développement peuvent contribuer à éviter un conflit violent, et de partager les enseignements tirés. Le Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement peut également être une occasion exceptionnelle pour le Conseil d'examiner comment la coopération pour le développement peut le plus efficacement aider les pays qui s'efforcent de sortir d'un conflit.

L'accord visant à proroger les Groupes consultatifs spéciaux du Conseil pour la Guinée-Bissau et Haïti met clairement en lumière la contribution utile que le Conseil peut apporter au développement à long terme de ces pays. Les enseignements tirés de l'expérience acquise par ces Groupes pourraient contribuer à enrichir les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Je vais travailler avec les membres du Bureau du Conseil pour continuer de renforcer les liens entre les organes pertinents.

Il revient au Conseil des tâches exceptionnelles confiées par la Charte, dont le but est de promouvoir davantage de vigueur et de coordination dans les actions entreprises par le système des Nations Unies et d'autres partenaires pour faire face aux crises humanitaires. Il peut également contribuer à veiller qu'une attention égale soit accordée à l'atténuation et aux processus de développement, ce qui permettra de réduire la vulnérabilité de ceux qui sont le plus exposés aux risques. Le Sommet mondial de 2005 a demandé au Conseil de veiller à la cohérence des actions internationales. Ces dernières années, le Conseil a tenu, à cette fin, des sessions d'urgence destinées à renforcer la coordination du système de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. Je pense que le temps est venu de prendre l'habitude de s'adresser au Conseil lorsque des crises humanitaires de grande ampleur se produisent. Cela favoriserait la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié dans ce domaine.

Pour terminer, un lien plus solide et interactif s'établit entre l'Assemblée et le Conseil. Il devrait contribuer à donner une orientation pratique à la communauté internationale pour le suivi du Document final du Sommet mondial de 2005. Mon expérience en tant que Président du Conseil économique et social m'a fait comprendre les possibilités qu'a le Conseil de régler bon nombre des principaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée. Le pouvoir de rassemblement et l'esprit d'engagement qui ont marqué les conférences des Nations Unies se retrouvent au sein du Conseil économique et social. Cet esprit rassembleur des conférences internationales des Nations Unies a inspiré la session du Conseil de cette année.

Nous vivons une époque de grands changements. De nouvelles formes de coopération internationale voient le jour et de nouveaux accords institutionnels sont conclus dans le cadre des efforts visant à éliminer la pauvreté, à protéger les peuples des catastrophes et à protéger notre environnement, et surtout à faire face aux changements climatiques. Nous vivons aussi une époque de grands espoirs : malgré l'élévation appréciable du niveau de vie, il reste de redoutables défis, notamment la pauvreté et la famine, en particulier en Afrique. Nous devons faire aboutir favorablement nos objectifs en matière de développement dans l'intérêt des peuples du monde.

M. Mahmood (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la question intitulée

« Rapport du Conseil économique et social » et la question intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

La session de fond de 2007 du Conseil économique et social a été particulière et, d'une certaine façon, historique, car nous avons entrepris de donner effet aux nouvelles responsabilités que les dirigeants ont données au Conseil au Sommet mondial de 2005. Ces responsabilités sont décrites en détail dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

Pour le Groupe des 77 et la Chine, il s'agissait d'une étape importante et encourageante vers l'objectif de revitalisation et de renforcement supplémentaire du Conseil économique et social, pour lui permettre de jouer un rôle central dans les questions économiques et sociales que la Charte des Nations Unies lui réserve.

Au cours de la session de fond, nous avons constaté avec grande satisfaction que le débat thématique du débat de haut niveau est complémentaire aux fonctions nouvellement acquises du Conseil économique et social : l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement. Nous sommes parvenus à concilier nos points de vue et notre vision avec le renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables.

Le Groupe des 77 et la Chine est raisonnablement satisfait du déroulement du premier examen ministériel annuel et du lancement réussi du Forum pour la coopération en matière de développement au cours de la session 2007. Néanmoins, nous pensons que le premier examen ministériel annuel a manqué d'objectivité, seuls les pays en développement soumettant leurs présentations annuelles volontaires. Nous aimerions saisir cette occasion pour renouveler notre appel à une participation véritable et égale des partenaires développés aux futures sessions de l'examen ministériel annuel. Il serait utile de savoir dans quelle mesure leurs politiques sont conformes aux lignes directrices établies pour assurer l'efficacité de l'aide, ainsi que de comprendre comment ils mettent en œuvre les engagements pris au titre des objectifs de développement convenus à l'échelon international,

notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous espérons que l'examen ministériel annuel fera le point en toute honnêteté sur l'état de mise en œuvre des pays tant développés qu'en développement et aboutira à des conclusions qui dynamiseront le processus de mise en œuvre des engagements pris au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus au niveau international et qu'il fera avancer le programme de développement de façon globale et universelle, de telle manière que nous puissions éliminer la pauvreté.

Nous nous félicitons également du fait que, en conformité avec le paragraphe 8 de la résolution 61/16, nous ayons pu définir les thèmes de l'examen ministériel annuel pour 2007 et 2008, en nous concentrant sur la mise en œuvre des engagements et objectifs de développement convenus. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que l'examen ministériel annuel, en plus d'examiner l'état de mise en œuvre des divers engagements, doit avoir pour but de déceler les lacunes, les défaillances et les réussites, tant au niveau national qu'au niveau de nos partenaires de développement, et de continuer à élaborer des recommandations pour faire progresser le processus de mise en œuvre. Nous espérons que les futures déclarations ministérielles que fera le Conseil économique et social après les examens ministériels annuels contiendront tant une évaluation que des recommandations relatives aux mesures à prendre. À cet égard, l'adoption de la déclaration ministérielle par consensus à la première session du Conseil économique et social redynamisé augure bien de nos travaux.

Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec intérêt l'importante inauguration du Forum pour la coopération en matière de développement en 2008. Nous voyons dans ce forum une excellente occasion de renforcer le partenariat mondial pour le développement tel qu'il est défini dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

À nos yeux, le Forum pour la coopération en matière de développement devrait viser, de manière générale, à faire en sorte que, premièrement, la coopération pour le développement corresponde aux besoins des pays en développement tels qu'ils sont définis dans leurs stratégies et leurs plans nationaux, ainsi qu'aux objectifs de développement convenus au

niveau international et aux objectifs du Millénaire pour le développement; deuxièmement, le financement du développement soit de qualité et de quantité suffisantes et adapté aux besoins des pays bénéficiaires; troisièmement, la coopération pour le développement atteigne les objectifs et résultats souhaités; et, quatrièmement, la coopération soit coordonnée et cohérente aux niveaux national, régional et mondial.

L'efficacité et la pertinence du Forum pour la coopération en matière de développement dépendront dans une large mesure de l'aptitude à surveiller la mise en œuvre. Comme pour l'Examen ministériel annuel, nous préconisons de convenir de critères et de repères pour mesurer la mise en œuvre, l'efficacité et les résultats de la coopération pour le développement.

Le Groupe des 77 et la Chine ont constamment demandé une surveillance effective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus au niveau international. S'il existe quelques indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des sept premiers OMD, nous pensons qu'il faudrait définir des cibles et des repères précis pour mesurer la réalisation de l'OMD 8 et des objectifs de développement convenus au niveau international. Nous demandons à l'ONU, en particulier au Département des affaires économiques et sociales, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à l'Organisation mondiale du commerce, de contribuer à l'élaboration de repères précis de ce type pour faciliter la surveillance de la réalisation de l'OMD 8 et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

M. Al Bayati (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.

La résolution intitulée « Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international » (résolution 60/265) a réaffirmé que l'ONU est l'organisation centrale, pleinement inclusive, mondiale, multilatérale, internationale et représentative chargée des politiques, de l'examen et de l'évolution du développement, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées

sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Le système des Nations Unies doit par conséquent, en application de la résolution 60/265, renforcer sans plus tarder les mécanismes existants et, s'il y a lieu, instaurer des mécanismes efficaces pour suivre et examiner la mise en œuvre des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Nous attendons également avec intérêt à la présente session la tenue, en application de la résolution 60/265, d'une réunion particulière de l'Assemblée générale axée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis pendant l'année écoulée.

Pour terminer, je voudrais rappeler combien il importe que l'ONU joue un rôle central dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. L'ONU devrait périodiquement examiner et évaluer les politiques internationales économiques et de développement, y compris celles des institutions de Bretton Woods, et leur impact sur le développement. À cet égard, nous prions le Secrétaire général d'entreprendre une analyse des ressources nécessaires pour exécuter les mandats, comme le stipulent les décisions prises par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/265 et 61/16.

M. Lobo de Mesquita (Portugal) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats à l'adhésion – Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie –, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de cette occasion d'examiner le rapport du Conseil économique et social et l'activité du Conseil en 2007 (A/62/3). En effet, la tenue du premier Examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement, concrétisant les réformes instituées par nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005, a fait de cette année une année historique pour le Conseil économique et social.

Grâce à ces nouvelles modalités, le Conseil économique et social restera le mécanisme central de suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les autres objectifs de développement convenus au niveau international. L'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement serviront en effet à intensifier les efforts déployés pour mettre la communauté internationale en position d'atteindre les OMD d'ici à 2015 et à renforcer le rôle de coordination du Conseil dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes.

La décision du Conseil de choisir pour thème du premier Examen ministériel annuel « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement » était judicieuse, car elle a permis d'axer le débat de haut niveau du Conseil économique et social sur l'OMD 1.

Comme cette réunion entend être un forum de haut niveau où examiner systématiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement de l'ONU, et qu'elle offre notamment une plateforme pour échanger des données d'expérience et mettre en commun les pratiques et les approches efficaces, l'Union européenne reste déterminée à continuer d'axer ces efforts sur les OMD, pris séparément ou ensemble, pour les soumettre à un examen systématique et approfondi et accorder ainsi une plus grande attention à ces domaines cruciaux du développement.

Grâce à sa nouvelle architecture opérationnelle et à sa capacité d'accélérer la mise en œuvre en facilitant les synergies et les couplages, l'Examen ministériel annuel a commencé dès cette année à se présenter comme un forum de haut niveau où les participants viennent nombreux pour examiner de façon plus approfondie les questions stratégiques du programme international de développement et les solutions politiques correspondantes. À cet égard, l'organisation des tables rondes informelles de haut niveau sur le changement climatique et ses liens complexes avec l'élimination de la pauvreté et le développement durable, la désertification et la santé publique, mérite de vifs éloges.

L'Union européenne est fermement convaincue que l'ONU doit être au centre de l'action menée au

niveau mondial pour faire face au changement climatique. Elle est donc résolument en faveur d'un dialogue constructif et encourage à examiner ces questions dans tous les forums appropriés, pour autant que cette action reste liée au processus des Nations Unies.

L'UE note avec satisfaction que le Conseil, au cours de la reprise de sa session de fond, a adopté un programme de travail bisannuel pour l'examen annuel au niveau ministériel, tel que recommandé par la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. Ce programme de travail du débat de haut niveau fournira un plan de travail solide permettant de mieux faire connaître le travail du Conseil et donnera aux organes subsidiaires du Conseil et à d'autres acteurs pertinents la prévisibilité nécessaire pour contribuer au mieux et en temps voulu à ses délibérations.

Le Conseil économique et social ne doit pas faire cavalier seul, mais il doit partir du travail accompli par ses organes subsidiaires et tirer parti de contributions extérieures, qu'elles proviennent de la communauté internationale en général ou de la société civile. Afin de garantir la prévisibilité nécessaire pour atteindre le meilleur niveau de préparation et de participation à l'examen annuel au niveau ministériel, l'Union européenne pense que le Conseil devrait veiller à ce que les sujets des sessions à venir soient, de préférence, adoptés deux ans avant d'être débattus.

L'Union européenne espère que le Forum pour la coopération en matière de développement deviendra une composante importante des débats internationaux sur le programme de coopération pour le développement et le partenariat mondial pour le développement, ainsi qu'un mécanisme clef pour mettre en lumière le rôle du Conseil en tant qu'organe coordonnateur de la politique du système des Nations Unies pour les questions économiques, sociales et environnementales. Le Forum pourrait être un important mécanisme de coordination et de coopération étant donné le large éventail d'acteurs multilatéraux et bilatéraux présents, le nombre croissant de nouveaux pays donateurs et de fonds mondiaux spécialisés, sans parler du rôle croissant des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé dans la coopération pour le développement. Le fait même que ce Forum soit ouvert à la participation de toutes les parties intéressées, y compris les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières et commerciales internationales, des organisations

régionales, la société civile et des représentants du secteur privé, conforte l'Union européenne dans sa conviction qu'un tel Forum est utile.

En ce qui concerne le programme de travail du Forum de la coopération pour le développement, l'Union européenne considère qu'il importe que le Forum traite également de questions telles que la structure de l'aide, l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le rôle des nouveaux donateurs. Par ce dialogue, il faudrait également veiller à ce que des principes importants, pertinents pour la coopération pour le développement, tels que les principes du contrôle et de la prise en main nationaux, soient pleinement pris en considération par toutes les parties intéressées. L'Union européenne attend avec impatience de voir prendre forme un programme du Forum de la coopération pour le développement pour l'année prochaine qui améliore cette nouvelle modalité sans refaire le travail accompli par d'autres.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur les autres débats de la session de fond du Conseil. En axant ses débats et ses échanges sur le thème du rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi et d'un travail décent, sur la base de la déclaration ministérielle de 2006, le débat consacré aux questions de coordination cette année a permis de dresser un bilan d'ensemble des activités entreprises par tout le système des Nations Unies pour relancer les objectifs de l'emploi et du travail décent pour tous en tant qu'éléments essentiels de toutes les politiques internationales et nationales dans le contexte des OMD, des stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres cadres politiques. Le travail et l'emploi constituent véritablement des éléments clefs dans le contexte du développement durable, dans ses trois dimensions, car ils établissent un lien entre la dimension économique et les dimensions sociale et environnementale de la vie de chacun. Dans ce sens, le travail décent ne peut être simplement vu comme une source de revenus, mais aussi comme une condition de l'autonomie des personnes, car il leur permet d'être pleinement intégrés, en tant que citoyens, à leur communauté et à leur environnement naturel.

S'agissant du débat consacré aux affaires humanitaires de la session de fond, qui porte sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies grâce à l'amélioration de l'efficacité de l'aide humanitaire axée sur les besoins, nous nous félicitons que les débats aient porté non seulement sur les aspects

de l'aide et de la poursuite de la réforme des activités humanitaires au sens large, mais aussi sur des questions importantes telles que l'utilisation des ressources militaires en cas de catastrophe naturelle et sur le financement de l'intervention humanitaire reposant sur une évaluation des besoins. L'UE attend avec intérêt – et elle y est déterminée – de travailler avec d'autres acteurs au cours de cette session de l'Assemblée générale afin de poursuivre le dialogue et de faire de nouvelles contributions dans le contexte du programme humanitaire, pour le bien des personnes qui en ont besoin.

Le débat consacré aux activités opérationnelles a donné l'occasion d'aborder de manière approfondie le prochain examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui sera utile à l'Assemblée générale pour examiner la réforme de ce domaine crucial de l'ONU et en donner les orientations. L'UE se félicite de l'examen triennal d'ensemble de 2007, en tant qu'il est un outil unique pour intensifier les efforts actuels de réforme afin d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de l'ONU et leur capacité à répondre aux besoins et aux priorités nationales des pays en développement et à la réalisation des OMD et des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Le débat général de la session de fond a connu un large succès cette année, car il a permis de résoudre bon nombre des questions soumises à l'examen. En fait, la plupart des questions en suspens ont été réglées au cours de la récente reprise de la session de fond du Conseil. Sans sous-estimer les autres questions tout aussi importantes dont a été saisi le Conseil à la reprise de sa séance, l'UE voudrait rappeler l'adoption d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et l'adoption du programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 du Forum des Nations Unies sur les forêts, considérant leur importance toute particulière dans le contexte de la politique et de la coopération internationales en matière de forêts, fondées sur des objectifs mondiaux communs dans ce domaine. L'UE estime que la tenue d'une rencontre spéciale, coïncidant avec l'adoption par l'Assemblée générale de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, ne peut que sensibiliser l'opinion à cet instrument historique, mais qu'elle contribuerait aussi à renforcer la détermination et l'action politiques à

tous les niveaux autour des objectifs mondiaux communs sur les forêts.

Le Conseil, du fait de sa réunion annuelle de printemps avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, assumera une responsabilité importante dans la préparation de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et qui se tiendra à Doha en 2008. Il peut jouer ce rôle s'il choisit avec soin et à temps les thèmes qui devront être considérés lors de la réunion de printemps, pour que le résumé établi par le Président du Conseil contribue de manière substantielle et concrète aux délibérations de la Conférence de Doha qui se tiendra la même année.

L'Union européenne est déterminée à renforcer le Conseil, tel que demandé aux paragraphes 155 et 156 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). En vérité, l'adoption de la résolution 61/16, l'organisation ultérieure de l'examen ministériel annuel et le lancement du Forum pour la coopération en matière de développement ont constitué des mesures concrètes dans deux des trois aspects de ce renforcement. Dans ce contexte, l'Union européenne attend avec intérêt le résultat des débats portant sur l'adaptation des travaux du Conseil, notamment son organisation de travail, son ordre du jour et ses méthodes de travail actuelles en tant que troisième pilier de ce renforcement, conformément à la décision 2006/206 du Conseil. Une question cruciale qui devra être débattue au cours de cet exercice concerne la structure du débat de haut niveau et l'équilibre à maintenir entre les sessions tenues à New York et à Genève. Nous attendons avec intérêt les débats qui se tiendront en décembre sur ces questions importantes.

Avant de terminer, l'Union européenne tient à saisir cette occasion pour remercier le Bureau du Conseil économique et social pour les efforts qu'il a déployés afin d'assurer le succès de ses débats de fond précédents qui ont repris récemment. Nous présentons également nos félicitations au Secrétariat pour son travail ardu, notamment pour le nouveau site Internet du Conseil économique et social, qui s'est avéré être un instrument d'une grande utilité.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Une année s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution A/61/16 portant sur le renforcement du Conseil économique et social, qui institue, entre autres, deux éléments que mon pays considère comme indispensables pour l'amélioration des travaux du Conseil : des examens annuels de fond au niveau ministériel et le Forum pour la coopération en matière de développement.

À cet égard, nous saluons avec un vif plaisir le fait que l'examen annuel ministériel, qui s'est tenu à Genève en juillet dernier, se soit concentré sur le thème du renforcement des efforts visant à éliminer la pauvreté et la faim, notamment par le biais du partenariat mondial pour le développement.

À cet égard, nous voudrions insister sur certains aspects qui nous semblent fondamentaux et qui ont été notamment énoncés dans la déclaration ministérielle : premièrement, la détermination de renforcer les travaux visant à éliminer les fléaux que sont la pauvreté et la faim, et de faire en sorte que cet objectif soit au premier rang des priorités dans les stratégies de développement national et la coopération internationale pour le développement; deuxièmement, l'engagement de promouvoir une croissance économique durable dans les pays en développement et la reconnaissance du fait que les activités nationales dans ce domaine doivent aller de pair avec un environnement international propice; troisièmement, la prise de conscience de ce que la pauvreté et l'inégalité représentent un problème pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. En outre, la pauvreté continue de constituer un problème majeur pour les pays à revenu moyen, et il est nécessaire d'appuyer les initiatives pertinentes visant à l'éliminer.

À cet égard, la lutte contre la pauvreté et l'inégalité constitue actuellement pour nous le plus grand défi et l'élément moteur de la politique nationale et étrangère du Pérou. Convaincu que la dignité de l'être humain et son bien-être sont au cœur de nos efforts et que les indicateurs économiques doivent prendre en compte sans distinction le bien-être de notre population, le Gouvernement péruvien a recentré sa politique sociale sur l'intégration économique, l'accès à l'enseignement et aux innovations technologiques, ainsi que sur le développement institutionnel national et l'appui à la population.

D'autre part, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le

Pérou s'est fixé comme objectif de réduire le niveau actuel de pauvreté de 50 % à 30 % d'ici à 2011; la malnutrition chronique sera réduite de 25 à 16 %, et les services d'eau potable et d'électricité deviendront accessibles à 90 % des citoyens. De même, nous avons prévu d'éliminer l'analphabétisme, de faire baisser le travail au noir de 53 % à 35 %, de créer un million et demi d'emplois et de réduire la dette extérieure de 24 % à 13 % du produit intérieur brut.

Mon pays se félicite de la mise en place du Forum pour la coopération en matière de développement. En effet, comme l'a indiqué le Président du Conseil économique et social lors du lancement de ce Forum, il s'agit d'une étape fondamentale dans la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement puisque, pour la première fois, les questions de coopération internationale vont être examinées par le Conseil économique et social afin de renforcer l'impact de la coopération pour le développement.

À cet égard, nous pensons que le Forum devra s'appuyer sur les résultats de réunions comme le troisième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est tenu il y a à peine une semaine dans cette Assemblée. Les procédures et concepts importants qui y ont été soulignés doivent orienter les travaux du Forum. À cet égard, mon pays souhaite faire part de sa volonté résolue de participer activement aux débats du Forum.

L'autre élément figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/62/3) que nous souhaitons souligner concerne le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts (A/62/3) au cours de sa septième session, qui a été adopté par consensus, mais dont la décision d'adoption a été reportée par le Conseil lors de sa réunion à Genève. Le Pérou attache une grande importance aux travaux de ce Forum et rappelle donc qu'il est urgent que le Conseil adopte ce rapport.

Le Pérou continuera de promouvoir le dialogue et la concertation entre les peuples du monde comme des valeurs fondamentales auxquelles nous adhérons. C'est pour cette raison et fort de cette conviction, que le Pérou a présenté sa candidature au Conseil économique et social pour la période allant de 2009 à 2011, pour laquelle nous sollicitons l'appui de tous les pays au cours des élections qui se tiendront en 2008.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe voudrait tout d'abord remercier le Président du Conseil économique et social

de l'exposé très détaillé et instructif qu'il nous a présenté sur le rapport du Conseil (A/62/3) et voudrait également remercier le Secrétariat pour le dévouement dont il a fait preuve à l'appui des travaux du Conseil.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que la Fédération russe a toujours été favorable au renforcement du rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe de coordination principal du système des Nations Unies œuvrant à l'élaboration de stratégies multilatérales effectives visant à régler les problèmes urgents de développement socioéconomique et à mettre en œuvre les textes issus des grandes instances de l'ONU sur les questions de développement. Nous nous félicitons vivement des résultats de la session de fond du Conseil économique et social de 2007. Pour la première fois, elle s'est tenue sous une forme renouvelée et renforcée qui est devenue un événement historique sur le plan de la prise en charge par le Conseil des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées lors du Sommet mondial de 2005.

Nous approuvons également le premier Examen annuel ministériel que nous considérons comme l'événement principal de la session. Nous sommes favorables à la poursuite de la tenue des exposés nationaux volontaires consacrés à l'évaluation des progrès enregistrés par les pays pour réaliser les objectifs de développement internationaux. Nous pensons que l'examen ministériel annuel est un mécanisme efficace pour surveiller l'application et le suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation. Nous estimons que, dans l'ensemble, l'examen ministériel annuel a permis au Conseil de s'acquitter plus efficacement de son mandat de coordination de la coopération internationale dans le cadre du programme mondial de développement.

D'importance égale est le lancement du Forum pour la coopération en matière de développement, qui d'après nous va servir de plateforme essentielle de dialogue entre différentes parties qui souhaitent examiner l'efficacité des actions de promotion du développement.

Comme la session l'a démontré, ses débats traditionnels – portant sur la coordination, les activités opérationnelles, les affaires humanitaires, ainsi que le débat général – restent pertinents. La nécessité de renforcer le Conseil en tant que principal organe assurant la coordination de l'action de l'ensemble du

système des Nations Unies dans les domaines économique, social, humanitaire et environnemental a réaffirmé l'importance du débat consacré aux questions de coordination, qui fournit un forum pour un examen pratique et précis des questions liées à l'activité des organes auxiliaires du Conseil. Nous nous félicitons de ce que le débat consacré aux activités opérationnelles ait maintenu son rôle de premier plan dans les débats et dans la définition de lignes directrices concernant les questions opérationnelles. Nous nous félicitons également du fait que les principes fondamentaux qui orientent cet aspect des travaux de l'Organisation ont été réaffirmés au cours du débat.

Le résultat du débat sur l'aide humanitaire indique que le rôle du Conseil dans l'évolution des débats d'ensemble au sein de l'ONU concernant les questions relatives à l'aide humanitaire a été renforcé. En outre, l'importance du Conseil en tant que forum de base pour l'examen des questions humanitaires a été réaffirmée.

Étant donné la complexité et la diversité des questions à l'ordre du jour du Conseil, le débat général reste lui aussi pertinent. Nous pensons que celui-ci est essentiel si nous voulons que le Conseil s'acquitte efficacement de ses fonctions d'attribution de tâches et de suivi des travaux de ses organes auxiliaires sur des questions relatives au développement.

Nous sommes convaincus que le principal résultat de la session a été de réaffirmer le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe des Nations Unies chargé de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et en tant que plateforme pour la formulation de décisions politiques et de recommandations concrètes et pratiques sur la coopération internationale en matière sociale, économique, humanitaire et environnementale.

Il est clair que la réforme du Conseil économique et social, qui a renforcé le statut du Conseil au sein du système des Nations Unies, a maintenant été menée à terme. Cet organe important va maintenant pouvoir se concentrer plus efficacement sur la recherche de solutions consensuelles aux problèmes actuels relatifs au développement. Nous sommes également conscients du fait qu'à mesure de l'évolution de la situation dans le domaine du développement international, le Conseil pourrait, compte tenu de ses nouvelles fonctions,

devoir réexaminer de temps à autre la question du perfectionnement de ses méthodes de travail.

Pour notre part, nous tenons à assurer l'Assemblée générale que la Fédération de Russie compte continuer à jouer un rôle actif dans les travaux du Conseil économique et social, par la promotion de prises de décisions optimales tenant compte, à égalité, des approches de toutes les parties intéressées.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque se félicite de l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer à propos du point 43 de l'ordre du jour, concernant le rapport du Conseil économique et social pour 2007 (A/62/3). Nous sommes particulièrement heureux de le faire à la suite de la tenue couronnée de succès, cet été, de l'examen ministériel annuel et du lancement du Forum pour la coopération en matière de développement. Nous espérons que cela marquera une nouvelle phase dans nos débats sur les questions relatives à la coopération internationale en matière de développement et sur le rôle qui incombe à l'Organisation des Nations Unies pour progresser dans la mise en œuvre du programme de développement. Nous tenons à reconnaître et saluer les efforts déployés depuis le début de l'année par le représentant permanent de la Lituanie, en sa qualité de Président du Conseil pour 2007, ainsi que par le reste de son Bureau, pour guider les travaux du Conseil.

En complément à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et la Chine, déclaration à laquelle nous nous associons, je tiens à faire les observations suivantes sur quelques-uns des sujets que ma délégation juge important de garder à l'esprit.

Depuis le début de l'année, le Conseil a lancé plusieurs initiatives majeures, qui revêtent une importance particulière pour ma délégation. Les débats qui ont eu lieu au cours du débat de haut niveau de la session de fond, ainsi que ceux qui ont été menés dans le cadre de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ont été particulièrement dignes d'intérêt.

Nous nous félicitons également de l'accent mis par le débat consacré aux questions de coordination sur la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous, ainsi que de la teneur du débat consacré aux activités opérationnelles, qui contribuera

sans nul doute aux délibérations en cours de l'Assemblée générale consacrées à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Par ailleurs, nous nous félicitons des délibérations qui ont porté sur la fourniture d'aide humanitaire aux pays victimes de catastrophes et sur les nombreuses questions examinées au cours du débat général du Conseil. Nous pensons qu'elles soulignent l'actualité et la valeur du débat plus large sur les questions relatives au programme de développement et qu'elles font partie intégrante de la recherche d'un consensus sur la meilleure façon d'avancer dans la mise en œuvre des engagements souscrits pour la promotion du développement économique et social. La question est d'importance, dans la mesure où nous risquons de ne pas atteindre bon nombre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et en raison des inégalités toujours croissantes à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.

Dans ce contexte, il nous semble pertinent de renforcer l'effet des délibérations du Conseil. Ceci est essentiel pour deux raisons. Premièrement, pour ce qui est de corriger le déséquilibre qui persiste à ce jour dans la participation effective des pays en développement dans la prise de décisions économiques au niveau mondial. Nous restons préoccupés de constater que les appels à la bonne gouvernance au niveau national ne sont pas renforcés par des exigences de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité au niveau mondial.

La deuxième raison découle de la nécessité d'appliquer pleinement le programme de développement. À cet égard, nous attendons beaucoup des travaux qui vont être entrepris par le Conseil, notamment au sein du Forum pour la coopération en matière de développement. Nous pensons que le Forum pourra fournir l'occasion d'un véritable dialogue entre États Membres – à la fois développés et en développement – en vue d'identifier des propositions concrètes qui puissent donner un élan vraiment nécessaire aux progrès dans le partenariat mondial en faveur du développement.

Dans la même ligne, nous pensons que la réunion annuelle du printemps pourra être renforcée pour accroître la coopération et la coordination entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation

mondiale du commerce, sans que cela nuise au fonctionnement de leurs structures de gouvernance respectives. Nous espérons que nous pourrions travailler ensemble à la réalisation de cet objectif plus ambitieux. À cet égard, il faudra peut-être réexaminer la durée et l'issue de la réunion de printemps – actuellement limitée à des réunions d'une journée et aux résumés du Président.

Le Conseil économique et social continue d'effectuer un travail indispensable dans la promotion d'un dialogue sur les politiques et dans la coordination des activités de l'ONU relatives au suivi et à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Cette action occupe une place centrale dans le rôle directeur d'ensemble de l'ONU concernant la promotion du programme de développement. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à veiller à ce que le Conseil dispose des outils et ressources adéquats pour s'acquitter efficacement de cette responsabilité. Nous nous attendons par conséquent – en particulier à la lumière des nouvelles fonctions que le Conseil va devoir assumer en vertu de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale – à ce que cette question reçoive une attention particulière de l'Assemblée générale. Il faut aussi veiller à ce que le Conseil dispose d'une plus grande souplesse pour agir sur des questions liées au développement lorsque celles-ci se présentent.

Ma délégation compte aussi voir le Conseil économique et social continuer d'élargir sa collaboration avec d'autres organes – notamment le Conseil de sécurité – et avec des organismes comme la Commission de consolidation de la paix, afin de garantir sa participation à l'examen des dimensions économiques et sociales des situations de conflit. Cela est essentiel pour reconstruire et renforcer les fondements économiques de la stabilité et du développement global.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier mon cher ami et collègue, l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, de la Lituanie, Président du Conseil économique et social, pour sa présentation du rapport 2007 du Conseil, qui donne un très bon aperçu des travaux dudit organe. Sur une note plus personnelle, je voudrais aussi le remercier pour notre coopération étroite, ces deux dernières années, au sein du Bureau du Conseil économique et social.

Je voudrais d'abord dire quelques mots de la session de fond 2007 du Conseil économique et social. Les thèmes de l'Examen ministériel annuel et de la discussion thématique du débat de haut niveau de cette année ont été bien choisis pour la première session du Conseil économique et social réformé. Les deux thèmes portaient sur l'élimination de la pauvreté, qui est sans nul doute au cœur du partenariat mondial pour le développement. Je suis particulièrement satisfait de la facilité avec laquelle le lien a été fait entre une croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté dans les discussions portant sur les deux thèmes.

J'aimerais en particulier appeler l'attention sur l'importance de promouvoir l'égalité des sexes dans nos efforts en vue d'éliminer la pauvreté. En autonomisant les femmes et en garantissant l'égalité des chances, les pays peuvent obtenir de grands résultats. Mais la route est encore longue. Les femmes sont encore beaucoup plus exposées que les hommes à la pauvreté, à la malnutrition et à l'illettrisme. Elles ont en général moins accès que les hommes à l'emploi et sont beaucoup moins susceptibles qu'eux d'exercer une activité politique. L'autonomisation des femmes doit être au cœur de toute stratégie de développement, et l'égalité des sexes est vitale pour une croissance économique soutenue en faveur des pauvres et l'élimination de la pauvreté.

Je ne vais pas m'étendre sur les autres débats du Conseil économique et social. Toutefois, je voudrais m'attarder un instant sur les décisions relatives aux Groupes consultatifs spéciaux pour les pays qui sortent d'un conflit, où nous avons une fois de plus établi l'importance primordiale du Conseil économique et social dans le domaine du développement durable à long terme dans les situations d'après conflit. Le fait que les Groupes pour Haïti et la Guinée-Bissau poursuivent leur action démontre bien cette importance.

Nous pouvons être satisfaits des résultats d'ensemble de la session de fond de cette année, qui constitue un jalon dans la vie du Conseil économique et social, en cela qu'elle a permis de lancer le Forum biennal pour la coopération en matière de développement et que l'Examen ministériel annuel a été couronné de succès. J'en viens maintenant au rôle futur du Conseil économique et social, dont les nouvelles fonctions supposent de nouveaux défis à relever.

Le Conseil tiendra l'an prochain sa première session de fond du Forum. La légitimité universelle et politique de celui-ci – qui rassemble tous les États Membres de l'ONU et un large éventail de parties prenantes à la coopération en matière de développement – en fait une instance idéale pour une supervision globale de la qualité de l'aide et des engagements pris à cet égard.

Les conclusions et recommandations du Forum 2008 pour la coopération en matière de développement doivent également devenir une référence pour les débats qui auront lieu à Doha, l'an prochain, à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi qu'à Accra, au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Si l'on veut que le Forum pour la coopération en matière de développement ajoute de la valeur à ces importants processus intergouvernementaux, il est impératif que les préparatifs analytiques et le processus consultatif suivent une approche spécifique. Nous devons plus que jamais éviter les chevauchements et les doublons.

Les résultats du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, créé par le Secrétaire général, constituent un autre défi pour le Conseil économique et social. La coordination demeure essentielle dans les activités du Conseil, et je suis sûr que la suite donnée au rapport du Groupe donnera plus de vigueur aux travaux du Conseil dans ce domaine.

Comme j'ai l'honneur d'en être un des vice-présidents pour deux ans, le Conseil économique et social est aujourd'hui plus cher à mon cœur. Je suis donc fier de la session de cette année, qui est la première après la réforme du Conseil économique et social, qui est devenu plus dynamique. Nous devons toutefois éviter de sombrer dans l'autosatisfaction. La réforme n'est pas terminée. Il nous revient de faire en sorte que le Forum devienne véritablement un lieu de coopération en matière de développement. Une séance réussie du Conseil, ici, à New York, l'an prochain, sera cruciale et porteuse pour voir émerger un Conseil économique et social plus fort à l'avenir.

M. Dapkiunas (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne note avec satisfaction les changements positifs qui s'opèrent au niveau des activités du Conseil économique et social. Les innovations de cette année, en matière d'organisation et de délibérations, ne manquent pas de promouvoir un examen plus spécifique et fructueux des problèmes

inscrits à l'ordre du jour du Conseil. L'échange de vues qui a lieu dans le cadre du débat de haut niveau sur les questions clés du développement socioéconomique international, l'analyse des tendances globales du développement durable et des efforts d'élimination de la pauvreté ainsi que le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont sans cesse plus spécialisés et font de plus en plus autorité.

À ce propos, nous tenons à mentionner le travail responsable et bien inspiré qu'accomplissent le Bureau du Conseil économique et social et son Président, M. Čekuolis. Nous nous réjouissons des approches convenues à la session ministérielle du Conseil, où l'on a mis au point des mécanismes intégrés pour garantir une aide internationale aux pays dans le besoin. Nous espérons sincèrement que cela servira de guide pratique aux États Membres en ce qui concerne, d'abord et avant tout, la facilitation de l'accès des pays en développement et en transition aux marchés des pays développés.

Le Biélorus souhaite de tout cœur voir maintenue la pratique qui consiste à inviter les dirigeants des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce aux réunions du débat de haut niveau du Conseil. Cette approche favorise, selon nous, la complémentarité des initiatives des institutions spécialisées et des fonds et programmes opérationnels qui visent à élaborer des mécanismes financiers permettant d'empêcher ou de surmonter les crises dans les pays dont les marchés sont en développement.

La situation économique du monde est, dans l'ensemble, favorable à la réalisation des OMD. Cependant, nous savons que nombre des objectifs sont loin d'avoir été atteints. À cet égard, nous estimons que le Conseil économique et social doit faire des efforts supplémentaires pour adapter les instruments servant ces objectifs aux conditions qui prévalent dans les pays en développement et en transition. Il faut encourager plus vigoureusement la croissance économique de ces pays et promouvoir l'adoption et une mise en œuvre plus efficace des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie, tout en améliorant la stabilité financière.

Le Biélorus est convaincu qu'il est nécessaire de renforcer l'action du Conseil économique et social en ce qui concerne l'apport d'un appui ciblé aux initiatives des pays en transition. Nous rappelons que c'est précisément ce groupe de pays qui est susceptible

d'agrandir le cercle mondial des donateurs en faveur du développement. Il est notamment important de fournir une assistance technique plus active afin d'aider à renforcer l'économie des pays en transition, de sorte qu'ils puissent élaborer leurs propres politiques et stratégies économiques dans le domaine du développement.

M. Petranto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom de l'Ambassadeur Natalegawa.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (A/62/89), et le Conseil économique et social pour son rapport pour l'année 2007 (A/62/3).

J'aimerais aussi aligner la déclaration de l'Indonésie sur celle du représentant du Pakistan, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social ont été déterminantes pour élaborer une vision globale du développement et définir des objectifs communément acceptés. Les deux secteurs étant étroitement associés, les résultats obtenus dans l'un auront assurément des effets sur l'autre. Il est donc fondamental d'assurer un suivi synergique des diverses conférences et réunions au sommet sur le plan institutionnel.

Nous sommes reconnaissants des initiatives prises au sein du système des Nations Unies pour améliorer la cohésion entre les différents processus de suivi des conférences. L'un des éléments les plus importants intervenus à cet égard a été le renforcement du Conseil économique et social par la résolution 61/16 adoptée l'année dernière. Nous en saluons cette année la mise en œuvre, notamment lors de l'examen ministériel annuel à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil à Genève, et au Forum pour la coopération en matière de développement qui aura lieu l'an prochain.

De l'avis de ma délégation, ces nouveaux mécanismes rendent le Conseil mieux à même de s'acquitter de ses fonctions essentielles prévues dans la Charte, aussi bien que de superviser la coordination à l'échelle du système. Ma délégation estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour tirer pleinement parti de l'examen ministériel annuel, nouvel instrument puissant pour promouvoir la mise en œuvre des

objectifs de développement convenus à l'échelon international dans les domaines économique et social.

Par ailleurs, on attend beaucoup du lancement l'année prochaine du Forum biennal de haut niveau pour la coopération en matière de développement. Bon nombre de pays en développement espèrent que le Forum aidera à concrétiser plus rapidement les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan d'application de Johannesburg. En outre, les réunions tenues au printemps depuis quelques années par le Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ont mis en route un dialogue multilatéral interactif et constructif qui a aidé les pays en développement à mieux faire entendre leur voix au sein de ces institutions financières internationales.

Bien que la situation se soit améliorée sur le plan mondial, un suivi intégré et coordonné doit se traduire par des progrès au niveau des pays. Les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté doivent être soutenues par l'ONU. De même, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent aussi coopérer plus étroitement avec l'ONU pour concilier les priorités régionales et nationales.

Pour terminer, je voudrais rappeler à quel point les sept prochaines années vont être importantes. Cette année, nous nous trouvons à mi-chemin de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans la perspective de la tenue l'an prochain, en 2008, de la Conférence d'examen du Consensus de Monterrey, il nous appartient d'utiliser pleinement l'évolution récente au sein du Conseil économique et social pour accélérer les progrès et faire en sorte que le monde n'ait pas trop de retard dans la réalisation des OMD.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 43 de l'ordre du jour.

Point 48 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/62/89)

M. Shervani (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette occasion d'exprimer nos vues sur le point de l'ordre du jour intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », en particulier au sujet du rôle fondamental joué par le Conseil économique et social à cet égard. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur la question.

Nous estimons comme le Secrétaire général que ces 15 dernières années, les grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU ont suscité une large communauté de vues sur le développement. Par ailleurs, comme le relève le rapport, le Sommet mondial de 2005 a fait sienne une idée plus générale des objectifs de développement convenus sur le plan international, qui ne se limitent pas aux seuls objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et que l'on peut atteindre en mettant en œuvre l'ensemble plus vaste des engagements pris à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Nous saluons aussi dans le rapport la reconnaissance du rôle déterminant du Conseil économique et social pour ce qui est de faire du programme de développement de l'ONU un programme global grâce à une application intégrée et coordonnée des engagements.

À cet égard, nous nous félicitons du renforcement du Conseil économique et social intervenu l'année dernière et de l'intégration de nouveaux éléments dans son fonctionnement. Parmi ces éléments, l'examen ministériel annuel a déjà été institué. Nous pensons que cette manifestation annuelle doit être spécialement axée sur l'évaluation de la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement et ne peut pas se limiter à l'évaluation des activités menées à l'échelon national en vue d'atteindre les OMD.

Le Forum pour la coopération en matière de développement a un rôle important à jouer en

supervisant les tendances de la coopération internationale pour le développement. L'objectif doit être de faire en sorte que cette coopération vise à aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies de développement nationales, plutôt qu'à imposer des conditions supplémentaires à l'aide.

Nous nous réjouissons que le Conseil économique et social ait mis au point un programme de travail biennal pour 2008 et 2009 en rapport avec l'examen ministériel annuel. Nous estimons que ce programme permettra aux différentes entités du système des Nations Unies de disposer d'assez de temps pour centrer leurs activités sur les thèmes importants retenus par le Conseil. Il importe aussi cependant que le Conseil analyse les questions d'actualité et les problèmes nouveaux et en débattenne, et ne soit pas contraint par le programme de travail déjà convenu. À cet égard, nous soulignons l'importance du débat thématique qui a lieu lors du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil, et insistons pour que le thème de la session de 2008 soit rapidement arrêté.

Nous pensons que l'élément clef des activités du Conseil économique et social dans le domaine du développement tient à son rôle reconnu de principal organe responsable de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation des recommandations pour les questions relatives au développement économique et social. À cet égard, nous soulignons l'importance du nouveau mandat conféré au Conseil l'an dernier chargeant celui-ci de procéder régulièrement à un examen et à une évaluation périodiques des politiques économiques et des politiques de développement internationales et de leurs effets sur le développement.

Les politiques économiques, financières et commerciales internationales jouent un rôle crucial dans les efforts de développement des pays en développement. Malheureusement, les structures institutionnelles actuelles ne prennent pas en compte de manière efficace les préoccupations et les vues des pays en développement dans la formulation et l'application des politiques, alors que ce sont les pays en développement qui sont les plus touchés par ces politiques. Certains des indicateurs éloquentes de la nécessité d'une réforme urgente et fondamentale de l'architecture financière et économique internationale, sont l'accumulation préventive de vastes réserves par les pays en développement en raison des conditionnalités dont sont assortis les prêts des

institutions de Bretton Wood; le fardeau de ces conditions qui continue de peser en dépit des modifications apportées à l'ajustement structurel par les institutions de Bretton Woods; les fragilités actuelles – voire les crises – du système financier; l'inadéquation des avis donnés précédemment par les institutions de Bretton Woods, comme cela été le cas pendant la crise financière asiatique; la baisse de la pertinence et de l'efficacité de ces institutions dans le financement du développement; la poursuite des problèmes liés à la dette extérieure et la viabilité de la dette; les tendances à la baisse de l'aide publique au développement, qui demeure l'élément essentiel de l'aide aux efforts de développement. Une telle réforme doit accroître la participation des pays en développement au processus de prise de décision et l'établissement des normes. Il convient que l'ONU, étant donné son rôle et sa légitimité sans pareil, supervise ce processus par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Le mandat renforcé du Conseil économique et social et le rôle central que l'ONU doit jouer dans l'examen des politiques économiques, financières et commerciales internationales du point de vue du développement – dont l'examen périodique des politiques des institutions de Bretton Woods – resteront théoriques s'ils ne sont pas accompagnés des ressources et des compétences techniques appropriées. Nous demandons que le système des Nations Unies, et en particulier du secrétariat du Conseil économique et social, soit renforcé et doté des ressources et des compétences appropriées pour que ces activités puissent être efficacement réalisées.

Il nous faut aussi réfléchir à des mécanismes novateurs, tels qu'une commission chargée de la dette internationale et un comité d'experts sous l'égide de l'ONU, pour contribuer à renforcer le mandat en faveur du développement contenu dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Ce dernier point est particulièrement important, étant donné son impact sur les questions touchant l'humanité, notamment la santé publique et le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des technologies abordables et écologiques, qui sont fondamentales pour faire face aux changements climatiques.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il importe de maintenir le programme pour le développement au centre des efforts de l'ONU et de

réaliser la mise en œuvre intégrée et coordonnée des engagements pris aux grandes conférences et sommets des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 48 de l'ordre du jour.

Point 49 de l'ordre du jour (*suite*)

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/62/337)

Note du secrétaire général (A/62/97)

Projet de résolution (A/62/L.6)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu le Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix, au titre de ce point à l'ordre du jour à ses 17^e, 18^e et 19^e séances plénières, les 4 et 5 octobre 2007.

À ce sujet, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'UNESCO, publié sous la cote A/62/97.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.6.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la possibilité de participer au débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix » et de présenter un projet de résolution au titre de cette question.

Tout récemment, nous avons honoré la mémoire de Sri Chinmoy dans la salle de conférence 4. Sri Chinmoy a consacré 37 années de sa vie au service de l'ONU et de ses institutions à travers le monde pour promouvoir la paix, l'harmonie et la tolérance dans le monde. Par coïncidence, nous débattons aujourd'hui de la culture de paix – un thème qui incarne l'essence même de ses efforts pour préserver l'humanité des fléaux de la guerre et des conflits, et pour promouvoir la paix et l'harmonie.

La culture de paix est un ensemble de principes et une conduite de vie conçus pour renoncer à la violence et prévenir l'apparition de conflits. Elle s'attache également aux causes sous-jacentes de ces conflits. Elle établit les points forts et les points faibles, afin que les gouvernements et les organisations non

gouvernementales puissent élaborer des politiques qui encourageront une culture de paix. Elle vise à régler les problèmes par le biais du dialogue et des négociations entre les personnes, les États et les groupes.

La prolifération de conflits ethniques, religieux et civils souligne la nécessité de passer d'une culture de la guerre à une culture de paix dans le monde. Une culture de paix peut faciliter l'émergence de valeurs universellement partagées dans un monde où la guerre et les conflits continuent de se propager et où le terrorisme international menace la sûreté et la sécurité de l'humanité. Elle a le pouvoir considérable de créer un ordre mondial dans lequel l'amitié pourrait supplanter les atrocités, l'harmonie vaincre la haine et la tolérance remplacer les préjugés.

Le Bangladesh a des antécédents de liberté religieuse, d'harmonie et de tolérance. Mon pays est à l'avant-garde d'initiatives visant à promouvoir davantage de tolérance et de compréhension entre les peuples. Ceci, à notre avis, est possible grâce au dialogue et à la coopération.

C'est d'un conflit meurtrier que mon pays est né. C'est pourquoi nous attachons une grande valeur aux principes de la tolérance, du respect de la diversité, de la démocratie et de la compréhension. Ces idéaux ont été avalisés par l'ensemble des Membres de l'ONU en 1999 dans la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix (résolution 53/243). Le Bangladesh a eu le privilège de diriger ce processus.

Le Bangladesh estime qu'une paix durable est inconcevable sans l'atténuation de la pauvreté ni un développement durable. Dans l'objectif d'une paix durable, nous avons forcé nos ressources intellectuelles nationales à se mettre au service du développement. Les idées telles que le microcrédit ou l'enseignement non scolaire ont apporté de profondes transformations de la société en libérant l'esprit d'entreprise des femmes. Notre expérience nationale montre que l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont absolument impératives pour le développement, la stabilité sociale et la paix.

Le prix Nobel de la paix décerné en 2006 au pionnier du microcrédit Muhammad Yunus, de la Grameen Bank, montre clairement le lien qui existe entre réduction de la pauvreté, autonomisation des femmes et paix. Nous sommes disposés à partager nos pratiques optimales avec les autres.

Le Bangladesh a aussi cherché à jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre adhésion au maintien de la paix des Nations Unies reste sans faille. Le Bangladesh est depuis longtemps l'un des principaux pays fournisseurs de contingents.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Bangladesh assume également de plus en plus des responsabilités en matière de consolidation de la paix dans les régions du monde déchirées par les conflits. Nous sommes convaincus que la promotion d'une culture de paix peut jouer un rôle important en faveur de la paix et du développement durable. Nous soulignons l'importance d'intégrer la culture de paix dans les activités opérationnelles de la Commission de consolidation de la paix.

Sept années se sont déjà écoulées depuis le début de la décennie. Nous tenons ici à remercier tous les acteurs qui ont contribué à sa promotion. Nous sommes surtout reconnaissants à l'ONU, aux autres entités du système et aux organisations extérieures d'avoir facilité le processus. De plus, nous sommes particulièrement reconnaissants aux organisations non gouvernementales et à la société civile.

Nous pensons que pour atteindre les objectifs fixés, il est temps que chacun se concentre davantage sur la phase de la mise en œuvre. Nous devrions commencer par mesurer les progrès et obstacles qui ont marqué nos efforts tendant à promouvoir une culture de la paix. Les éléments d'une telle culture peuvent varier d'une nation à l'autre. Chaque société se caractérise par sa spécificité et sa diversité culturelle. Nous devons prendre en compte ces variables propres à chaque pays et à chaque société dans notre projet de culture de la paix et identifier les points forts et les points faibles. Ainsi, nous pourrions mesurer le degré atteint par la culture de la paix dans un État donné avant de cerner les objectifs à atteindre et de déterminer les progrès accomplis vers la construction de sociétés pacifiques. Une telle analyse fournirait des normes objectives et des points de référence pour les nations.

Dans ce contexte, j'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010 » et publié sous la cote A/62/L.6.

Ce projet contient un certain nombre de mises à jour techniques par rapport à la résolution de l'an dernier. Les éléments ci-après ont été ajoutés.

Premièrement, le quatorzième alinéa du préambule salue la décision de célébrer le 2 octobre la Journée internationale de la non-violence. Le quinzième alinéa du préambule salue la nomination par le Secrétaire général du Haut Représentant de l'Alliance des civilisations. Au paragraphe 14, le projet de résolution salue la participation des États Membres au dialogue de haut niveau sur la coopération entre les religions et les cultures en vue de promouvoir la tolérance, la compréhension et le respect universel de la liberté de religion ou de conviction et la diversité culturelle, qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2007.

Je rappelle que, l'an dernier, le nombre record de 114 États s'étaient portés coauteurs à la résolution de l'Assemblée générale. La liste des auteurs du projet de résolution de cette année est encore ouverte. Le nom des pays qui s'y sont déjà inscrits figure dans le projet de résolution. J'ai l'honneur de lire les noms des autres États ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bélarus, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Fédération de Russie, Gabon, Grenade, Guatemala, Guinée, Honduras, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Maroc, Népal, Panama, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Nous espérons que, dans les prochains jours, d'autres délégations viendront soutenir notre initiative en se portant coauteurs du projet de résolution afin d'affirmer la solidarité mondiale envers ce noble objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui interviendra au nom de l'Union européenne.

M. Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Cela fait maintenant huit ans que cette Assemblée a adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Le fait que nous ayons pour la première fois célébré la Journée internationale de la non-violence à l'occasion de l'anniversaire du Mahatma Gandhi montre combien, encore de nos jours, il est utile et important d'instituer une culture de la paix et de la non-violence.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir transmis le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), qui présente une vue d'ensemble des activités menées par l'UNESCO, organisation chef de file de la Décennie, avec la participation d'autres entités des Nations Unies, de gouvernements et d'acteurs de la société civile. Nous félicitons l'UNESCO du travail accompli jusqu'ici, en particulier des efforts faits pour coordonner et associer un grand nombre d'organes et d'organisations appartenant ou extérieurs au système des Nations Unies.

L'Union européenne est convaincue du rôle primordial de l'éducation dans la promotion d'une culture de la paix. C'est en s'investissant en faveur des membres les plus jeunes de la société, mais aussi tout au long de leur vie, que l'on parviendra à inculquer les principes de la paix, de la tolérance ainsi que de la défense et de la promotion des droits de l'homme.

L'éducation donne à tous les citoyens du monde des moyens de s'engager plus énergiquement dans la vie de leur communauté ainsi que d'échafauder et d'améliorer leur avenir. Elle offre également les meilleures possibilités d'enseigner le respect et la tolérance à l'égard de la diversité culturelle et de lutter contre la discrimination à tous les niveaux. Il est indéniable que l'éducation contribue de façon notable à changer les mentalités et les modes de comportements. Elle devrait être davantage utilisée pour favoriser la culture de la paix.

L'éducation en matière des droits de l'homme revêt à cet égard un intérêt particulier. À l'approche du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est extrêmement préoccupant de constater que la reconnaissance et l'application universelle et effective des droits et libertés qui y sont proclamés ne sont toujours pas une réalité. Être conscient des droits attachés à sa personne contribue grandement à assurer la pleine mise en œuvre de la

Déclaration universelle qui n'a que trop tardé. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne se félicite que le Conseil des droits de l'homme ait récemment décidé de prolonger la première phase de l'exécution du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et nous espérons que nous saurons tous nous associer à cette initiative et à d'autres pour atteindre notre objectif. À cet égard, nous attendons avec grande impatience la tenue de la réunion régionale pour l'Europe sur le programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui aura lieu la semaine prochaine sous les auspices du Conseil de l'Europe, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et les dispositions prises à cette fin sont tout aussi importantes pour promouvoir une culture de la paix. Nous nous félicitons du rôle joué par l'UNESCO dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous nous félicitons également que l'accent soit de plus en plus mis sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, et en particulier les petites filles, comme en témoigne l'attention qu'a portée à cette question la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme.

En ce qui concerne la Décennie internationale de la promotion d'une culture de paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, nous sommes actuellement dans la première année de mise en œuvre des recommandations issues de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, qui a été un vigoureux vecteur de changement. L'Union européenne espère qu'au cours de la présente session, l'Assemblée saisira l'occasion qui s'offre désormais à elle de s'accorder sur la création d'un mécanisme de haut niveau chargé de promouvoir la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de cette étude.

L'un des aspects fondamentaux de la promotion d'une culture de paix, reconnu d'ailleurs en tant que tel dans le Programme d'action, est le travail effectué pour renforcer la compréhension, la tolérance et la solidarité en encourageant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur le Dialogue, l'entente et la coopération entre religions et cultures au service de la paix (A/62/337), qui met en lumière les activités menées par les organismes clefs des Nations Unies qui sont actifs dans ce domaine. Comme l'Union européenne l'a déclaré lors du récent Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix :

« L'importance de la compréhension entre les civilisations est une donnée forte de la politique et de l'action de l'Union européenne. L'Union européenne s'emploie activement à promouvoir la compréhension entre les cultures et les religions, aussi bien en Europe qu'avec ses partenaires internationaux. » (A/62/PV.17, p. 26)

L'Union européenne appuie totalement l'initiative de l'Alliance des civilisations qui vise à améliorer l'entente et les relations de coopération entre les nations et les peuples, par-delà les cultures et les religions et qui, ce faisant, entend contribuer à contrer les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme.

L'Union européenne se félicite que le Secrétaire général ait nommé l'ancien Président portugais, Jorge Sampaio, Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations et nous sommes satisfaits de voir que le plan de travail orienté sur l'action que ce dernier a mis au point est déjà en train d'être exécuté par l'Alliance, en partenariat avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les groupes de la société civile, diverses fondations ainsi que le secteur privé. Nous attendons avec intérêt la tenue du premier forum international de l'Alliance, prévue en Espagne en janvier 2008, et la contribution supplémentaire que cette initiative apportera à nos objectifs communs.

M. Al Khalifa (Koweït) (*parle en arabe*) : L'État du Koweït se félicite de tous les efforts qui sont déployés par les États Membres de l'ONU en vue de renforcer la culture de paix, ainsi que du rôle primordial que l'Assemblée générale joue à cet égard. Sur ce point, nous voudrions rappeler les efforts de l'UNESCO et sa contribution à l'instauration d'un climat favorable à la culture de paix partout dans le monde. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les États qui ont soutenu la candidature du Koweït au Conseil exécutif de l'UNESCO, lors des élections qui ont eu lieu récemment à Paris. Je tiens aussi à

réaffirmer le soutien constant que mon pays accorde à l'UNESCO dans tous ses domaines d'activité.

Le Koweït est convaincu que les individus ne naissent pas avec une mentalité de lutte et de haine, mais plutôt que la lutte politique et les conflits d'intérêts personnels sont les principales sources qui alimentent une culture de la violence dans les esprits. Dans la mesure où il est de la responsabilité des États et des organisations internationales de sensibiliser l'opinion au fait qu'il est crucial de rejeter la violence, il est impératif de tenir compte du rôle fondamental et central que jouent les médias et les institutions éducatives dans la venue d'une génération libérée de la violence et de la haine, et de leur contribution véritable à la diffusion d'une culture de paix.

Nous reconnaissons tous que notre monde est composé de peuples, de cultures et de religions qui partagent de nombreux principes, mais qui néanmoins sont différents les uns des autres. Sur ce point, je voudrais insister sur l'extrême importance du dialogue interconfessionnel et interculturel pour le renforcement du respect mutuel et de la tolérance envers les diverses cultures, ainsi que sur la nécessité d'envisager la diversité culturelle comme une source d'enrichissement de la civilisation humaine. À cet égard, mon pays salue le Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix, que le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale d'organiser au début du mois, ainsi que le résultat de ce Dialogue.

L'incitation à la haine et au fanatisme ne fait que reproduire les schémas du passé et freiner les efforts en faveur de la paix et d'un dialogue constructif entre les religions et entre les cultures. À cet égard, ma délégation condamne la campagne menée contre l'Islam, à laquelle certaines universités nord-américaines prennent actuellement part. Nous mettons en garde contre les conséquences d'un tel comportement et nous appelons à l'unité face à la manipulation des universités à des fins racistes.

Le respect et la tolérance envers les différentes cultures et religions, ainsi que la promotion du dialogue entre celles-ci permettront d'alimenter des pensées de paix au sein des sociétés, alors que les provocations, qu'elles prennent la forme d'insultes à l'encontre des religions et des cultures, de blasphèmes contre leurs symboles ou d'accusations selon lesquelles elles encourageraient le terrorisme, ne feront, elles, que susciter la haine, la rancœur et l'esprit de revanche. La

résurgence des querelles raciales, des luttes religieuses et de l'incitation à la haine constitue une grave menace à notre désir de diffuser les notions de paix et d'amour. Notre Organisation internationale doit fermement s'y opposer.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la substance de la résolution 61/221 de l'Assemblée générale relative à la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre religions et cultures au service de la paix, que mon gouvernement a approuvée, et notamment tout ce qui a trait à la nécessité de combattre toutes les formes d'extrémisme et de discrimination fondées sur la religion ou la diversité culturelle, ainsi également que la nécessité de respecter la diversité religieuse et culturelle et sa contribution à la coopération internationale.

Je voudrais mettre ici en relief les efforts déployés par l'État du Koweït pour faire connaître la signification véritable et la tolérance de la religion islamique, en diffusant un Islam modéré. Le Conseil des ministres du Koweït a créé un comité spécial chargé de promouvoir un Islam modéré. Ce comité a organisé plusieurs réunions internationales en dehors du Koweït, la dernière en date s'étant déroulée à Washington, en novembre dernier. Des représentants du clergé musulman ont pris part à ces réunions et ils ont débattu de la véritable signification de la religion islamique et de la promotion d'une culture de paix dans le contexte de l'Islam et de sa tolérance religieuse.

Le développement est la véritable manière de parvenir à la paix. Partant, mon pays affirme que le meilleur moyen de diffuser une culture de paix est de déployer des efforts conjoints en faveur des objectifs du développement durable, de manière à éviter les causes de conflit.

La moitié des États qui sortent d'un conflit courent le risque de replonger dans le conflit. En outre, les causes profondes qui ont conduit à l'éclatement du conflit continueront de faire peser une menace sur la paix, tant que des solutions n'y seront pas trouvées. Je voudrais insister sur l'importance de soutenir les efforts de consolidation de la paix afin d'aider les pays sortant d'un conflit. À cet égard, mon pays salue les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix, que nous continuerons de soutenir, notamment grâce à la contribution de 500 000 dollars que nous avons versée au Fonds pour la consolidation de la paix.

En conclusion, ma délégation souhaite réaffirmer que le respect des droits de l'homme, l'application de

l'égalité, la fourniture de perspectives égales à toutes les couches de la société et la liberté d'expression servent de piliers fondamentaux à la culture de paix. Il n'est pas possible de consolider la culture de paix si la population ne jouit pas de ces droits. Mon pays appelle tous les États à souscrire à ces principes pour créer un monde où les générations futures pourront progresser et connaître la prospérité et le bien-être.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*): Je souhaite exprimer ma satisfaction devant le succès du Dialogue de haut niveau qui s'est tenu au début de ce mois. Une fois encore, il a indiqué clairement que les personnes de différentes races, religions et cultures peuvent coexister pacifiquement tant au sein de leur pays qu'au-delà des frontières nationales. Il a également donné une occasion précieuse aux participants d'apprendre les efforts importants qui sont déployés en la matière par le secteur privé.

Les déclarations prononcées au Dialogue de haut niveau par les délégations, mais aussi par les représentants du secteur privé ont nourri notre réflexion sur ce que nous devons faire si nous voulons créer une culture de paix. Alors qu'il peut malheureusement exister quelque chose dans la nature humaine qui conduit l'homme à exclure ou attaquer ceux qui ont une autre religion ou une autre culture et à exercer une discrimination à leur égard, ces différences ne doivent pas conduire à un conflit, comme l'ont souligné de nombreux intervenants. D'autre part, trop souvent la réponse donnée à ceux qui sont différents est l'hostilité qui, combinée à la politique, peut conduire à prendre les armes et parfois à s'engager dans le terrorisme.

Comme certaines délégations l'ont souligné, il est erroné de penser que nous sommes les seuls à disposer de la vérité. Nous devons éviter d'imposer nos convictions aux autres ou d'exercer nos droits sans examiner posément leurs opinions.

En adoptant sa Constitution, le Japon a renoncé à la guerre et au recours à la force ou à la menace du recours à la force comme un moyen de résoudre les conflits internationaux. Dans la ligne de cet engagement, au cours des 60 années qui se sont écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon s'est efforcé d'empêcher le développement d'une base politique pour un conflit et s'efforce même de l'éliminer. Le Japon s'emploie également à éviter que ne prenne naissance le genre d'hostilité qui rendrait impossible la culture de paix.

À cette fin, par exemple, le Japon a accueilli le Forum mondial pour la civilisation et un séminaire pour le dialogue entre les civilisations avec le monde islamique, il a dépêché une mission d'échange et de dialogue au Moyen-Orient et il a invité des personnes s'occupant de la gestion d'internats islamiques à visiter notre pays. Nous soutenons aussi les conférences sur le dialogue entre les civilisations dirigées par l'UNESCO et nous sommes également devenu membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations.

L'éducation a un rôle important à jouer afin de prévenir l'apparition d'hostilité et de haine. Il faut faire comprendre à tout le monde qu'il existe plusieurs religions et cultures et que la tolérance est essentielle si l'on veut atteindre la paix et la sécurité internationales et si l'on veut préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La coopération avec les médias est elle aussi fondamentale. Il est donc important de continuer à convoquer le séminaire international sur la paix au Moyen-Orient à l'intention des journalistes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ce séminaire s'est tenu cette année à Tokyo.

Il est également essentiel de continuer à s'engager dans un dialogue entre les religions et les cultures à tous les niveaux, notamment aux niveaux national et régional. Inutile de le dire, la coopération du secteur privé est nécessaire ici ainsi que dans d'autres domaines.

Plaider pour une culture de paix et la créer effectivement sont deux choses différentes. Si une culture de paix doit un jour être mise en place, nous aurons besoin d'un capital social approprié. Nous devons encourager la démocratie et les droits de l'homme et des normes juridiques telles que celles consacrées dans la Constitution du Japon. En même temps, il est nécessaire d'améliorer le capital humain, car nous renforçons ainsi l'indépendance personnelle et la dignité de la personne à travers l'éducation et un traitement conforme à l'éthique. Nous estimons que ces deux sortes de capital se complètent l'une l'autre et contribuent à la création d'une culture de paix.

Je souhaiterais maintenant parler de la sécurité humaine. La sécurité humaine est ce que la société obtient en protégeant et en rendant autonome chaque individu, en veillant à ce qu'il n'ait ni crainte, ni manque. L'objectif de la sécurité humaine a beaucoup de points communs avec l'objectif de la culture de

paix, en l'occurrence le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En ce sens, la sécurité humaine améliore et enrichit le capital humain. Nous sommes donc convaincus que la sécurité humaine est importante pour établir une culture de paix.

Pour faciliter l'avènement d'une culture de paix effective, le Japon fournit un appui sous différentes formes aux pays en développement. Récemment, par exemple, il a accompli un effort relativement important pour instaurer et maintenir la paix après un conflit, intérêt qui se reflète également dans la présidence de la Commission de consolidation de la paix assurée par le Japon.

Pour aborder un autre domaine, depuis 1993, année où il a tenu la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), le Japon a consacré une énergie considérable au développement de l'Afrique. Lors de la quatrième Conférence qui se tiendra à Yokohama en mai 2008, un des principaux thèmes en discussion sera l'établissement de la paix à travers la sécurité humaine. Nous avons l'intention de faire tout notre possible pour travailler de concert avec les nations africaines à la construction d'une culture de paix.

Enfin, en vue de promouvoir la paix au Moyen-Orient, le Japon a promu le cadre de ce que nous appelons un « couloir pour la paix et la prospérité ». Dans ce cadre, un parc agro-industriel sera établi en Cisjordanie et un centre de distribution sera construit pour recevoir et transposer des biens. Notre objectif est de réunir les parties, ici et partout dans le monde où un conflit est en cours, en créant une prospérité économique et, une fois encore, une culture de paix.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : « La paix est l'un des biens les plus précieux de l'humanité. C'est aussi la vocation première de l'Organisation des Nations Unies ». Tels sont les premiers mots du message délivré par le Secrétaire général Ban Ki-moon à l'occasion de la journée internationale de la paix, le 21 septembre 2007. Ces paroles de sagesse nous servent de fil conducteur dans notre débat sur le point 49 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix ». Le Secrétaire général a conclu son message avec une admonition :

« En cette journée internationale, promettons de faire de la paix non pas seulement une priorité, mais une passion. Engageons-nous à redoubler d'efforts, où que nous soyons et de quelque

manière que ce soit, pour faire de chaque journée une journée de paix ».

Ces paroles doivent nous inciter à rechercher et à étudier à l'échelon national, régional et international tous les moyens possibles de promouvoir et préserver la paix partout dans le monde. Par conséquent, toute nouvelle initiative en faveur de la paix doit être encouragée et avoir la possibilité de mûrir.

Le Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération en faveur de la paix que l'Assemblée générale a tenu les 4 et 5 octobre 2007 est le premier de l'histoire de l'ONU. Il aura fallu attendre 60 ans pour que soit reconnue l'ampleur du potentiel de la collaboration œcuménique et interculturelle dans la réalisation des nobles objectifs et idéaux de l'ONU, fondée au lendemain des horreurs de la guerre.

Peu avant la tenue du Dialogue de haut niveau, le Secrétaire général a publié un rapport (A/62/337) dans lequel il a annoncé que le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, du Département des affaires économiques et sociales, serait le service chargé, au sein du Secrétariat, de coordonner les processus intergouvernementaux et les activités menées à l'échelle du système dans le cadre du dialogue entre les religions et les cultures en faveur de la paix, conformément à la résolution 61/221.

Outre le Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération en faveur de la paix qui vient de s'achever, deux faits marquants sont survenus cette année à l'échelle régionale. Premièrement, 15 pays de la région Asie-Pacifique ont tenu en mai dernier leur troisième Dialogue interconfessionnel Asie-Pacifique à Waitangi, en Nouvelle-Zélande, à l'issue duquel ils ont adopté une déclaration qui souligne, notamment, l'importance du dialogue et de la coopération entre les religions en faveur de la paix et de la sécurité régionales, du développement social et économique et de la dignité humaine. Deuxièmement, 43 pays d'Europe et Asie se sont réunis en juin dernier à Nanjing, en Chine, pour participer à la troisième Réunion Asie-Europe sur le dialogue interconfessionnel, qui a vu l'adoption de la Déclaration de Nanjing sur le dialogue interconfessionnel. Les dirigeants de la Réunion Asie-Pacifique y ont souligné l'importance du dialogue interconfessionnel dans la création d'un environnement propice à l'harmonie et à l'entente au sein de la communauté internationale.

Dans d'autres régions, pays et communautés, il existe un dialogue et une coopération entre les religions aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental qui viennent compléter à titre facultatif les mécanismes et processus visant à pérenniser la paix, à assurer un développement durable et à affermir la dignité humaine, qui sont les trois piliers de l'ONU.

Il incombe à l'ONU, en sa qualité d'organisation chef de file qui réunit les représentants de toutes les nations, de fournir un cadre multilatéral ou un ensemble de principes à la coopération régionale et nationale, sans quoi les débats et les beaux discours n'en finiront jamais et notre quête de paix restera vaine.

Les dialogues et la coopération entre les religions en faveur de la paix ont enregistré des succès partout dans le monde. La Conférence mondiale des religions pour la paix est à l'origine des conseils nationaux œcuméniques qui ont favorisé la désescalade et le règlement des conflits en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Sierra Leone, au Libéria et dans d'autres pays en proie à un conflit. Au Cambodge, le moine bouddhiste Maha Chosnanda a mis en marche et inspiré un mouvement en faveur de la paix et de la réconciliation au lendemain des terreur imposées sous le règne des Khmers rouges. À Madagascar, le Conseil chrétien des Églises de Madagascar a été déterminant dans le renversement pacifique du régime totalitaire au début des années 90.

Au Mozambique, le mouvement catholique laïc Sant'Egidio a servi de médiateur au plus fort de la guerre civile en 1989, permettant ainsi la signature d'un accord de paix global. Sant'Egidio a également joué un rôle constructif en Albanie, au Kosovo, au Liban et dans d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique. En Afrique du Sud, les chefs religieux, dont le plus illustre est Desmond Tutu, ont aidé le pays à en finir avec l'apartheid pour devenir une démocratie. Au Bénin, à la fin des années 80, l'archevêque Isidore de Souza a concouru à la transition entre la dictature et la démocratie. En Iraq, le grand ayatollah Ali al-Sistani, dignitaire chiite, est bien connu pour son opposition aux enlèvements et à la violence. Les quakers, dont l'église a toujours prêché le pacifisme, ont été des médiateurs efficaces entre les parties au Nigéria, en Ouganda et ailleurs.

Dans d'autres pays aussi, la coopération interconfessionnelle a conduit à l'établissement d'une

paix réelle. Dans mon propre pays, les Philippines, le regretté cardinal archevêque Sin a dirigé en 1986 la révolution pacifique du pouvoir populaire, qui a fait basculer la dictature sans verser une seule goutte de sang dans les rues. Notre conférence Évêques-Oulémas, la première du genre jamais créée dans le monde, est le partenaire du Gouvernement dans le processus de paix engagé dans le sud des Philippines. Le Comité national chargé de la coopération entre les religions supervise l'exécution de notre plan national d'action en la matière. En ce qui concerne la société civile, la Commission interconfessionnelle des Philippines s'emploie avec énergie à promouvoir, non seulement la coexistence pacifique, mais aussi le développement durable des communautés.

La prévention des conflits est tout aussi importante que l'établissement de la paix pour éliminer le fléau des conflits ou en atténuer les effets. C'est également dans ce domaine que doit intervenir la coopération interconfessionnelle, principalement en canalisant les énergies sur le développement. Le dialogue et la coopération entre les religions doivent prendre la forme d'un partenariat entre les gouvernements et la société civile. Il faut laisser de côté les questions théologiques et doctrinales pour se concentrer sur les préoccupations communes, concernant par exemple la santé, l'éducation, l'emploi, l'aide humanitaire et d'autres problèmes liés au développement.

Pour terminer, ma délégation invite les délégations attachées aux mêmes principes à apporter leur contribution pour développer les concepts que j'ai mentionnés en vue de leur éventuelle inclusion dans le projet de résolution sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, que les Philippines et le Pakistan sont en train de préparer en mettant à jour la résolution 61/221 et que nous présenterons au début du mois prochain.

M. Elbakly (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour réaffirmer la volonté de la communauté internationale de renforcer la culture de la paix et le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. La présente séance fait suite au Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération en faveur de la paix, qui s'est tenu au début du mois. Il a confirmé la conviction selon laquelle le respect de la diversité

des identités culturelles sert de point de départ au lancement d'un dialogue international qui soit fécond et propice à l'entente mutuelle et souligne la volonté de favoriser la tolérance, de répandre le savoir et de corriger les idées fausses, surtout chez les jeunes, étant entendu que l'humanité ne saurait progresser davantage s'il n'y a pas d'échanges entre les sociétés, malgré la diversité de leur héritage culturel et intellectuel.

Compte tenu des nombreuses initiatives internationales liées à cette question, il est devenu essentiel de redoubler d'efforts pour les coordonner. Il s'agit notamment de soutenir les activités du Haut Représentant du Secrétaire général pour l'Alliance des civilisations et les travaux du Bureau du Secrétariat désigné comme point focal pour assurer la liaison avec les entités concernées du système des Nations Unies. En première ligne se trouve l'UNESCO, qui fait de la diffusion d'une culture de paix une de ses toutes premières priorités et qui joue un rôle capital en encourageant la coopération entre les gouvernements et les institutions, les programmes et les fonds des Nations Unies concernés. Nous espérons que les efforts déployés pour diffuser une culture de paix et inculquer les idéaux de tolérance et de coexistence pacifique se poursuivront pendant et après la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde.

L'un des grands phénomènes dont s'accompagne la mondialisation est la migration d'hommes et de femmes, qui ont des façons de penser et des convictions différentes, d'une société vers une autre. Cette migration suscite en Occident un souci croissant de comprendre les autres cultures, en particulier la culture islamique. Mais cet intérêt se concentre malheureusement sur les aspects négatifs plutôt que positifs, alors que les grandes contributions de la civilisation islamique à l'enrichissement et au progrès culturels et intellectuels de l'Occident témoignent de ces aspects positifs. De ce fait, certaines nations occidentales suivent une logique d'affrontement vis-à-vis de la culture islamique, notamment en ridiculisant ses symboles et ses valeurs sous le prétexte de la liberté d'opinion et d'expression. À cela s'ajoutent des tentatives d'associer l'Islam à l'extrémisme, à la violence et au terrorisme. De plus, les médias peignent parfois l'Islam sous un jour négatif, incitant à la haine et empêchant la diffusion d'une culture de paix.

À n'en pas douter, le plus grand danger pour la paix et la sécurité internationales est la montée de la violence et l'utilisation de la force comme moyen

d'expression. Cette situation tient en grande partie à l'incapacité de la communauté internationale, en particulier de l'ONU, de régler les problèmes politiques et économiques chroniques. Cet échec suscite un sentiment d'injustice, d'oppression et de discrimination qui empêche de diffuser la culture de paix face aux tentatives de certains d'imposer leurs vues étroites sur la promotion de la démocratie, de la réforme politique et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en se fondant sur l'illusion que leurs valeurs, leur culture et leurs systèmes de justice sont supérieurs aux autres.

La paix n'est pas simplement une philosophie ou un principe. C'est un mode de vie et un code de conduite civilisée pour le bien de l'humanité. La promotion de notre but commun, à savoir diffuser une culture de paix et les idéaux de tolérance et de coexistence pacifique, nous oblige à faire face aux tentatives de certains d'imposer une hégémonie culturelle pour promouvoir leurs objectifs et leurs intérêts politiques étroits. Elle exige une action unifiée face aux allégations malintentionnées qui présentent les différences culturelles entre les sociétés comme des germes de conflit. Elle exige aussi de promouvoir le respect des droits des migrants dans les sociétés d'accueil sur un pied d'égalité avec les autres citoyens, sans discrimination ni racisme.

En même temps, nous devons redoubler d'efforts au sein du système des Nations Unies pour résoudre ces problèmes et aider les pays en développement à réaliser les aspirations légitimes de leur peuple au développement durable et à la prospérité dans un cadre international où la démocratie et l'égalité prévalent. Nous devons pour cela unir nos forces dans les différents domaines du désarmement, depuis les armes nucléaires jusqu'aux armes légères et autres armes conventionnelles. À cet égard, l'ONU doit se montrer capable de s'attaquer aux causes profondes des conflits, principalement en élargissant la coopération entre tous les organes, les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies concernés d'une part, et d'autre part, les organisations régionales et sous-régionales.

À notre avis, la coopération que nous souhaitons entre les systèmes internationaux et régionaux peut être un mécanisme efficace d'alerte précoce et un moyen de soutenir l'action diplomatique préventive que l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a appelée de ses vœux, notamment dans son Agenda pour la paix en 1992 (A/47/277). C'est fort de cette

conviction que le Secrétaire général a récemment pris l'initiative d'intensifier l'action de l'Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive. Cela suppose que nous nous consacrons à réduire l'écart entre le Nord et le Sud sans imposer de conditions qui soient une surcharge pour les pays en développement ou qui lient l'aide au développement à l'imposition de certains concepts sociaux ou culturels.

Nous devons travailler côte à côte à rétablir l'équilibre des forces entre les principaux organes de l'ONU de façon à promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, qui est l'organe de plus démocratique et le plus représentatif de l'Organisation. Nous devons aussi renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix s'agissant d'aborder la consolidation de la paix de façon intégrée et multidimensionnelle afin de passer en douceur du maintien de la paix à sa consolidation, et encourager la Commission à continuer de s'employer à diffuser une culture de paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

Il est tout aussi indispensable de soutenir l'action du Conseil des droits de l'homme sans politisation, sélectivité ni discrimination. Nous devons adopter des décisions qui garantissent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans notre campagne contre le terrorisme, tout en nous attachant à combattre les causes profondes de ce phénomène odieux et à éliminer la violence et l'extrémisme. Ce n'est que par un dialogue approfondi, la compréhension mutuelle et l'éducation, et dans le cadre d'un partenariat et d'une coopération avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble de la société civile que nous pouvons contribuer à faire naître une culture de paix dans les esprits.

Alors que nous allons célébrer, le 10 décembre 2007, le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons rester indéfectiblement attachés aux nobles principes que nous avons établis ensemble il y a 60 ans. Le premier de ces principes est que la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérentes à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Cela n'est possible que si l'on diffuse une culture de paix.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Secrétaire général de son rapport sur le dialogue, l'entente et la

coopération entre religions et cultures au service de la paix (A/62/337), qui donne un aperçu des activités menées par les principales entités de l'ONU participant au dialogue entre les religions et les cultures.

J'aimerais également féliciter l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du rapport exhaustif qu'elle a publié récemment sous la cote A/62/97 et qui rend compte de toute une gamme d'activités menées par le système des Nations Unies, les institutions internationales et la société civile pour mettre en œuvre différents programmes et initiatives visant à promouvoir et appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Dans le document final (résolution 60/1) adopté au Sommet mondial de 2005, il est demandé aux pays de prendre des mesures pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les civilisations aux niveaux local, national, régional et international. Le Kazakhstan loue le travail important accompli par l'ONU et ses institutions pour remédier aux problèmes et trouver des politiques, des structures et des programmes propices à une culture de paix.

Nous nous félicitons des résultats du débat thématique informel de l'Assemblée générale sur le thème « Civilisations et pari de la paix : obstacles et possibilités » et du Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix, qui ont eu lieu cette année.

La mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix est d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde.

Nous estimons que l'éducation est l'une des conditions de base pour promouvoir la tolérance et la culture de paix. Il est possible de prévenir l'intolérance et les conflits par des efforts quotidiens inlassables et par des mesures concrètes prises en temps voulu et à tous les niveaux. Dans ce contexte, nous félicitons l'UNESCO du rôle moteur qu'il joue dans la promotion d'un usage accru des technologies de l'information et des communications pour encourager l'éducation à la paix sur des questions liées à la non-violence, à la tolérance et à la compréhension mutuelle.

Nous estimons que l'élaboration de manuels qui enseignent la tolérance culturelle et religieuse, tout en garantissant l'accès aux technologies de l'information

et des communications sont les conditions préalables les plus importantes à la promotion de la tolérance et d'une culture de paix. Les médias ont également un rôle clef à jouer dans la promotion de la campagne mondiale en faveur d'une culture de paix.

Nous aussi estimons qu'il importe de faire prévaloir une culture de tolérance. Le respect des cultures, des traditions, des coutumes et du sentiment religieux d'autres nations est une condition essentielle de la paix, de la compréhension mutuelle et de l'amitié entre les peuples et les pays. Au Kazakhstan, le principe de tolérance ne constitue pas seulement une norme de culture politique, mais aussi l'un des principes majeurs sur lesquels repose l'État, que nous sommes résolu à appuyer et à renforcer. Nous avons créé notre propre modèle pour préserver et renforcer l'entente entre les ethnies et les religions. Notre culture multiséculaire d'existence harmonieuse entre le peuple kazakh et les représentants d'autres religions et d'autres cultures est la norme et exprime un trait naturel du comportement de notre peuple. La politique du Gouvernement kazakh visant à préserver et à faire prévaloir un climat de tolérance et d'entente dans la société fait partie intégrante des efforts déployés au niveau international pour favoriser la culture de paix et de tolérance.

Dans le cadre de nos efforts visant à instaurer une culture de paix et de dialogue entre les civilisations, nous avons lancé un dialogue interconfessionnel. Nous sommes convaincus, au Kazakhstan, que les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité sont de plus en plus tributaires de la poursuite du dialogue et des contacts entre peuples de différentes religions, cultures et traditions. Nous sommes profondément convaincus que les croyants peuvent contribuer à combler le fossé de l'ignorance, de la peur, de l'incompréhension et montrer l'exemple du dialogue et de la coopération entre les religions.

Les 12 et 13 septembre 2006 s'est tenu le Deuxième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles à Astana, au Kazakhstan. Le Congrès a adopté une déclaration visant à accroître le rôle et les responsabilités des dirigeants religieux dans le renforcement de la sécurité internationale. Ce Congrès a permis au Kazakhstan de contribuer au dialogue mondial entre les religions. Nous voudrions rappeler ici l'initiative du Président du Kazakhstan de tenir en 2009 le Troisième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, sous l'égide de l'ONU. Nous espérons aussi que notre proposition de

déclarer l'une des prochaines années, année internationale du dialogue entre les religions et les cultures, sera appuyée par les États Membres de l'ONU.

Le Kazakhstan se félicite des efforts accomplis par le Secrétaire général et les États Membres de l'ONU pour contribuer de manière positive à une culture de paix et il est disposé à collaborer avec la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

M. Tugio (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Directeur général de l'UNESCO pour son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 61/45, tel que transmis par le Secrétaire général dans le document A/62/97 du 28 juin 2007. Ma délégation voudrait également remercier l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies des nombreuses initiatives qu'elles ont lancées ces dernières années pour promouvoir une culture de paix. Le rapport dont nous sommes saisis affirme la participation active des gouvernements, des organisations non gouvernementales, du monde universitaire ainsi que des médias à la promotion d'une culture de paix et de non-violence pour les enfants du monde.

En cette ère de mondialisation et d'interdépendance, les questions économiques, sociales et culturelles contribuent énormément à la paix et à la sécurité. C'est la raison pour laquelle il importe de déployer des efforts pour promouvoir une culture de paix, étant donné l'interaction croissante entre toutes les cultures et civilisations.

L'Indonésie attache une grande importance aux diverses initiatives lancées par l'ONU pour renforcer la liberté, la justice, la tolérance, la coopération et le respect de la diversité des cultures et des religions, car tous ces éléments sont essentiels à l'établissement de bases solides pour la paix et la sécurité internationales. Aussi notons-nous avec satisfaction l'intérêt croissant du monde pour le dialogue interconfessionnel et interculturel et pour la coopération aux fins de promouvoir la paix, le développement et la dignité humaine.

Des événements internationaux d'importance qui ont eu lieu dans la région cette année traduisent notre action concertée pour atteindre ce noble objectif. Il faut citer parmi ces événements le Deuxième Forum sur le dialogue interconfessionnel pour la paix, le développement et la dignité humaine, tenu à Waitangi

(Nouvelle-Zélande) en mai; la Troisième Réunion Asie-Europe sur le Dialogue interconfessionnel, tenue à Nanjing (Chine) en juin; la deuxième édition du Global Inter-Media Dialogue, tenue en Norvège, en juin et la Réunion ministérielle sur les droits de l'homme et la diversité culturelle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran en septembre. Nous nous félicitons également de la nomination par le Secrétaire général du Haut Représentant de l'Alliance des civilisations. Ces initiatives, comme d'autres du même type, peuvent servir d'instruments pour promouvoir la paix, la tolérance et l'entente entre les peuples de différentes cultures et religions.

En tant que pays hétérogène, l'Indonésie est fermement convaincue de l'utilité du dialogue et de la culture de paix. C'est pour cette raison que nous promovons activement le dialogue sur la coopération entre les religions aux niveaux régional, interrégional et mondial. En outre, le Gouvernement encourage les efforts des acteurs non gouvernementaux qui s'efforcent dans plusieurs domaines de promouvoir l'harmonie interconfessionnelle.

Dans un pays très divers et très étendu, nous faisons l'éloge de la diversité car nous estimons que c'est une bénédiction. Nos traditions multiséculaires de *musyawarah* et de *mufakat* – consultation et consensus, respectivement – constituent notre manière de gérer le pluralisme et de veiller à ce que chacun en tire bénéfice.

L'Indonésie reconnaît aussi pleinement les instruments modernes d'éducation s'agissant de promouvoir l'harmonie dans la diversité. Avec cet outil, nous cherchons à sensibiliser les nouvelles générations aux points communs de toutes les religions et cultures, plutôt qu'aux différences qui pourraient autrement servir d'excuse à l'hostilité. À cet égard, ma délégation souscrit aux recommandations contenues dans le rapport de l'UNESCO, en particulier au fait que les États Membres doivent intensifier leurs efforts pour élaborer des programmes d'études, des manuels et des activités qui inculquent la tolérance culturelle et religieuse.

Nous attachons aussi une grande importance au rôle des médias dans l'instauration de l'harmonie sociale et ma délégation appuie la recommandation, contenue dans le rapport, qui demande aux États Membres d'exhorter les médias, internationaux et nationaux, à soutenir la campagne mondiale en faveur

d'une culture de la paix et du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

La délégation indonésienne croit aux possibilités que ne cesse d'offrir cette campagne mondiale, qu'elle serve à promouvoir le dialogue entre les religions, entre les cultures ou entre les civilisations. Nous devons nous féliciter du fait que les valeurs partagées de paix, d'empathie et de tolérance aient été traduites en mesures concrètes par l'éducation, la culture, les médias, la religion et la société. Cela nous donne des occasions d'œuvrer à l'harmonie et à la tolérance entre les individus et entre les États. C'est dans ce contexte que ma délégation espère que le projet de résolution publié sous la cote A/62/L.6 sera finalement adopté par consensus.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Cette Organisation a jailli des cendres de la guerre mondiale au cours de laquelle la dignité de la personne humaine a subi des affronts sans précédent. Il est donc opportun que les premières lignes de la Charte consacrent le lien étroit qui existe entre la paix et le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Les réalisations obtenues dans le domaine des droits de l'homme, dont les grands traités internationaux en la matière sont les meilleures illustrations, montrent que la paix, le respect des droits individuels et la dignité de la personne sont des principes inséparables, ce qui est désormais accepté comme un fait établi, universel et inaliénable. La reconnaissance de droits fondamentaux pose comme postulat de départ une vérité universelle et transcendante à propos de l'homme qui n'est pas seulement un préalable à toute activité humaine, mais également un facteur déterminant de celle-ci.

Au niveau interpersonnel, la dignité humaine implique que nous traitions toutes les personnes comme des égaux. La règle d'or consistant à agir avec les autres comme nous voudrions qu'ils agissent avec nous présuppose le même principe d'égalité fondamentale qui précède et transcende toutes les caractéristiques qui nous distinguent les uns des autres, qu'il s'agisse de notre race, de notre culture ou de notre religion.

Au niveau international, la dignité commune définit également la juste mesure des intérêts nationaux. Ces intérêts sont interdépendants et ne doivent jamais être considérés comme absolus. Pour les promouvoir et les défendre, non seulement il n'est jamais juste de porter atteinte aux intérêts légitimes des

autres États, mais il est aussi de notre devoir d'aider à promouvoir et à défendre le bien commun de tous les peuples. Le respect de la dignité humaine est donc le fondement éthique le plus profond dans notre quête de paix et dans l'établissement de relations internationales qui correspondent aux exigences de notre humanité commune. L'oubli ou l'acceptation partielle ou sélective de ce principe fondamental est la cause des conflits, de la dégradation de l'environnement et des injustices sociales et économiques.

Les droits de l'homme se fondent sur les exigences objectives de la nature confiée à l'humanité. Dans ce contexte, aucune loi contraire à la dignité humaine ne doit être promulguée et les progrès enregistrés dans chaque domaine ne doivent pas être mesurés à l'aune de ce qui est possible, mais plutôt de ce qui est compatible avec la dignité humaine. Le respect du droit à la vie à toutes les étapes, de la conception à la mort naturelle, pose fermement le principe selon lequel nous ne pouvons pas disposer de la vie à notre guise. Notre capacité de faire la différence entre ce dont nous pouvons disposer et ce dont nous ne pouvons pas disposer est particulièrement mise à l'épreuve lors des phases les plus vulnérables. C'est la règle que nous devons employer pour mesurer le respect de la dignité humaine.

C'est dans cette logique du respect de la vie humaine que devons considérer l'abolition de la peine de mort. C'est également dans ce cadre que, même lors des guerres, nous devons tous respecter le droit international humanitaire. Lorsque, malgré tous les efforts déployés, la guerre éclate, il convient de défendre les principes essentiels de l'humanité et d'établir des normes de conduite pour limiter les dégâts autant que possible et réduire les souffrances des civils et de toutes les victimes des conflits.

De la même manière que le droit à la vie doit être garanti, le droit à la liberté de religion ne peut pas être

soumis aux caprices de l'homme. À cet égard, les difficultés que connaissent toujours de nombreux disciples de diverses confessions dans l'exercice de leur droit à la liberté de religion sont un symptôme inquiétant de l'absence de paix. Non seulement ils ne peuvent pas exercer leur droit en public, mais ils sont en outre persécutés et victimes de violences dans certains endroits. Un des droits fondamentaux de l'homme est violé, ce qui a de graves répercussions sur la coexistence pacifique, lorsqu'un État impose une religion unique et interdit toutes les autres, ou lorsqu'un système laïque dénigre les convictions religieuses et refuse d'accorder un espace public à l'exercice de la religion.

Pour leur part, les religions sont appelées à œuvrer pour la paix et à encourager la réconciliation entre les peuples. Face à un monde déchiré par les conflits, les religions ne doivent jamais devenir un vecteur de haine, et ne sauraient justifier de la malveillance et de la violence en invoquant le nom de Dieu.

La Charte appelle cette Organisation à jouer un rôle de chef de file dans la promotion des droits de l'homme. Ce faisant, elle ne doit pas perdre de vue le principe selon lequel ces droits sont considérés comme vrais, non pas parce qu'un organe de décision l'a déclaré, mais parce qu'ils découlent de la dignité inaliénable de toute personne humaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. Je tiens à informer les États Membres que, à la demande des auteurs, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/62/L.6 à une date ultérieure, qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 44 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.